

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 16 JANVIER 2015****DECISION****Numéro 15 – 01 – 001****Décision 1 : L'attribution du marché de fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 janvier 2015, s'est réuni le 16 janvier 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

*Étaient excusés* : Messieurs Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le présent marché porte sur la fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules du SDIS 42. Il concerne principalement l'achat de nettoyeurs haute pression, de crics rouleurs, de démarreurs autonomes, de compresseurs pour pneumatiques, d'aspirateurs à poussières, de clés en croix.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande d'une durée d'un an à compter de la notification. Il est reconductible de manière expresse 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans. Les prestations sont susceptibles de varier, pour chacune des périodes, de 10 000 € HT à 25 000 € HT.

Le marché sera attribué selon les critères suivants :

1. Valeur technique (pondération : 50) : analyse des fiches techniques des matériels
2. Prix (pondération : 40) : analyse des prix unitaires du DQE : 30, et analyse du taux de remise consenti sur prix publics : 10
3. Durée de garantie (pondération : 5)
4. Durée de livraison (pondération : 5).

Le bureau est donc invité à se prononcer sur ce dossier qui a fait l'objet d'un examen par la commission des marchés réunie le 16 janvier 2015.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration suit l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 16 janvier 2015 et décide d'attribuer le marché de fourniture d'outillage pour l'entretien des véhicules à l'entreprise **CIM SUCHAIL**, domiciliée 8 Rue Victor Grignard à Saint-Etienne.

**Article 2 :**

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150116-15-01-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2015

Publication : 22/01/2015